



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/CN.1/L.10
1er novembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente des produits de base
Quatrième session
Genève, 30 octobre 1995
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES PRODUITS DE BASE
SUR SA QUATRIEME SESSION

Rapporteur : M. Tang Yufeng (Chine)

INTRODUCTION ET POINTS 3, 4 ET 6

Orateurs :

Présidente	Côte d'Ivoire
Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED	Suisse
Kenya (au nom du Groupe africain)	Japon
Espagne (au nom de l'Union européenne)	Bangladesh
Philippines (au nom du Groupe asiatique)	Chine
République-Unie de Tanzanie	FAO
	Mexique
	Cuba
	Panama

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 10 novembre 1995 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8104
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656 ou 5655

INTRODUCTION

1. La quatrième session de la Commission permanente des produits de base s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève, du 30 octobre au 3 novembre 1995. A cette occasion, la Commission a tenu .. séances plénières et plusieurs séances informelles.

Déclarations d'ouverture

2. La Présidente a déclaré que la question des produits de base avait été négligée ces dernières années, les organes intergouvernementaux ayant concentré leur attention sur d'autres points. Les problèmes fondamentaux auxquels se heurtaient de nombreux pays en développement lourdement tributaires de la production et de l'exportation de ces produits n'étaient cependant pas résolus. La Commission était appelée à chercher des solutions, en étudiant notamment des orientations propres à faciliter la tâche des pouvoirs publics et des responsables. A cet égard, il convenait de prendre en considération l'expérience de certains pays qui avaient réussi à surmonter ces obstacles. Le secrétariat de la CNUCED avait eu la bonne idée d'organiser une table ronde sur la coopération entre producteurs et consommateurs, avec la participation d'une douzaine d'organismes internationaux, et de faire appel au concours d'orateurs invités qui présenteraient des exposés en séance informelle sur chacune des questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

3. La Présidente ne partageait pas le pessimisme ambiant dans le secteur des produits de base. Elle pensait que la forte croissance de pays en développement d'Asie et d'Amérique latine, les réformes en cours en Afrique et en Europe orientale, l'augmentation des revenus qui devrait découler du Cycle d'Uruguay et l'accroissement de la population stimuleraient sans doute beaucoup la demande au cours des deux prochaines décennies. Elle estimait aussi que la remise en cause générale de la viabilité des modes de consommation actuels entraînerait probablement une augmentation sensible des échanges de produits naturels plus écologiques. Enfin, elle considérait que, si les pays parvenaient à jeter les bases d'une production souple et efficace, le secteur primaire pourrait servir de tremplin pour une croissance soutenue.

4. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que ce dernier attachait une grande importance à la question des produits de base, qui devrait retenir toute l'attention de la communauté internationale vu la dépendance des pays les plus pauvres à l'égard du secteur primaire. L'intérêt pour cette question s'était émoussé ces dernières années, mais les problèmes

n'avaient pas disparu et les pays considérés étaient menacés de marginalisation dans la division internationale du travail. Parmi ces problèmes, on pouvait citer la faiblesse des cours, qui n'avaient pas été aussi bas en valeur réelle depuis 90 ans. Les causes en étaient nombreuses. La demande avait, certes, joué un rôle, mais la situation tenait avant tout à l'évolution de l'offre. Les exportations de produits de base des pays industrialisés ainsi que des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est avaient triplé en volume au cours des 20 dernières années et celles de l'Amérique latine doublé, tandis que les exportations de l'Afrique plafonnaient - les recettes correspondantes des pays africains diminuant de moitié en valeur réelle.

5. La Commission permanente était le seul forum international pour la recherche de solutions aux problèmes de l'économie mondiale des produits de base, et le seul également où soit pris en considération l'ensemble de ces produits et des difficultés rencontrées. En ce qui concernait la coopération entre producteurs et consommateurs, des discussions avec les chefs de secrétariat ou représentants de tous les organismes internationaux de produit compétents étaient envisagées.

6. Enfin, l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture constituait un grand progrès. Le commerce des produits agricoles était pour la première fois soumis aux mêmes règles que les échanges d'autres biens. La CNUCED était le seul grand organisme intergouvernemental à examiner activement la question complexe du lien entre les coûts écologiques et les prix des produits de base. Il fallait poursuivre ce type de dialogue pour prendre pleinement en considération les intérêts légitimes et parvenir à un consensus sur de nouvelles démarches qui permettent aux pays en développement de conjuguer croissance économique et protection de l'environnement. Le secrétariat était également prié avec de plus en plus d'insistance d'assurer la continuité des travaux dans le domaine des ressources minérales, divers organismes intergouvernementaux indépendants de la CNUCED ayant déclaré forfait.

7. Le porte-parole du Groupe africain (Kenya) a souligné que dans de nombreux pays en développement, surtout en Afrique, les recettes en devises, l'emploi et les revenus continuaient à dépendre d'un petit nombre de produits de base. Un secteur primaire viable pourrait beaucoup contribuer à améliorer la santé et à atténuer la pauvreté dans les campagnes, ainsi qu'à freiner l'exode rural. Les pays d'Afrique étaient conscients de la nécessité de revoir leur politique macro-économique et commerciale ainsi que leur régime

d'investissement pour pouvoir prendre une part accrue à la transformation, à la commercialisation, à la distribution et au transport des produits de base. A cet égard, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'appui de la communauté internationale étaient très importants.

8. A propos de la question de savoir comment les prix des produits naturels et des produits de synthèse concurrents pourraient refléter les coûts écologiques, la notion d'internalisation n'était pas encore bien comprise et, même quand elle l'était, on redoutait une perte de compétitivité sur les marchés internationaux. En outre, il était peut-être quelque peu utopique de s'attendre que des producteurs rivaux puissent coopérer pour répercuter ces coûts sur les prix des produits considérés.

9. Au sujet du point 4 de l'ordre du jour et de l'étude établie par le secrétariat, les domaines dans lesquels il apparaissait nécessaire de redoubler d'efforts revêtaient tous une grande importance pour l'Afrique. Il fallait en particulier lutter contre les entraves au commerce découlant notamment de pratiques restrictives du secteur privé, remédier aux difficultés rencontrées par les pays en développement pour se procurer des techniques à des conditions raisonnables, et s'attaquer aux problèmes posés par la publicité de marque excessive. Il fallait aussi accroître la transparence du marché, réduire les fluctuations des prix, intensifier la recherche, permettre aux pays en développement de participer effectivement à la révolution dans le domaine de la biotechnologie et des matériaux nouveaux, promouvoir la transformation sur place et améliorer les systèmes et pratiques de commercialisation.

10. Certains aspects de l'évolution du secteur primaire retenaient l'attention. Premièrement, l'équilibre entre les producteurs et les consommateurs était en train de se modifier en raison de changements démographiques et économiques. Deuxièmement, avec la libéralisation et la mondialisation, les prix des produits de base n'étaient plus réglés par des mécanismes économiques. Les pays africains craignaient que la suppression de leurs organismes de commercialisation amoindrisse leur capacité de faire face à l'instabilité excessive des prix à l'avenir. Dans cette optique, notamment, les propositions du secrétariat concernant le programme de travail dans le domaine des produits de base après la neuvième session de la Conférence méritaient d'être soutenues. En les examinant, il convenait de donner

la priorité aux mesures pouvant procurer des avantages immédiats aux pays en développement et aux PMA tributaires des produits de base.

11. Enfin, le porte-parole a évoqué les observations faites à la presse par le Secrétaire général de la CNUCED au sujet de la marginalisation probable des pays dont l'économie reposait sur le secteur primaire, en particulier ceux d'Afrique, sous l'effet de la mondialisation et de la libéralisation.

Il s'étonnait, comme le Secrétaire général, que certains responsables ne considéraient pas les produits de base comme prioritaires dans la perspective du développement mondial, et se félicitait qu'il eût mis l'accent sur ce secteur.

12. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne a déclaré que, pour comprendre les questions complexes soulevées par le point 3 de l'ordre du jour, il fallait posséder un solide bagage technique. On avait besoin de précisions quant aux liens entre la croissance et l'internalisation. Dans certains cas, les pays en développement risquaient d'avoir à choisir entre l'une et l'autre. La notion d'internalisation devrait être clarifiée, de façon que l'on puisse distinguer entre la théorie et la pratique.

Intéressante était l'idée que, si les producteurs parvenaient à s'entendre sur l'internalisation des coûts écologiques, les pays importateurs pourraient les aider en ouvrant plus largement leurs marchés pour permettre de répercuter ces coûts sur les prix. La CNUCED devrait mettre l'accent sur les questions appelant une étude empirique plutôt que théorique.

13. A propos du point 4 de l'ordre du jour et des projections de la CNUCED concernant l'évolution des recettes commerciales comme suite au Cycle d'Uruguay, de l'avis de l'Union européenne il était peu probable que l'effritement des préférences déstabilise les recettes d'exportation des pays ACP. Des études avaient montré que certains pays ne bénéficiaient pas de préférences, principalement parce qu'ils n'étaient pas assez industrialisés pour exporter des produits transformés. Les produits de base resteraient la principale source de recettes en devises pour les Etats ACP. La libéralisation générale des échanges résultant du Cycle serait à la longue plus profitable que les accords commerciaux préférentiels. La révision récente de la Convention de Lomé avait cependant entraîné un élargissement des marges préférentielles pour certains produits. Il fallait aussi encourager la diversification des exportations des pays en développement dans de nouveaux secteurs.

14. Au sujet du chapitre IV du rapport du secrétariat sur les incidences du Cycle d'Uruguay, l'Union européenne convenait qu'il fallait redoubler d'efforts dans les domaines où subsistaient des obstacles importants, notamment en ce qui concernait les subventions accordées aux producteurs nationaux par les pays développés à économie de marché. Les idées lancées dans ce chapitre étaient intéressantes, mais devraient être précisées. Il faudrait agir sur plusieurs fronts.

15. En ce qui concernait le point 6 de l'ordre du jour, l'Union européenne estimait que le document du secrétariat donnait un bon aperçu du programme de travail, et que la CNUCED devrait poursuivre ses activités dans le domaine des produits de base. La prochaine session du Conseil du commerce et du développement ainsi que la neuvième session de la Conférence offrirait l'occasion d'examiner la question. La CNUCED devrait continuer à fournir une assistance technique, en mettant au point des projets précis et bien ciblés. La proposition de créer un organe permanent pour les ressources minérales devrait être étudiée compte tenu des priorités générales de la CNUCED; les questions générales pourraient être examinées périodiquement, mais les questions particulières concernant des produits de base pourraient être traitées par des groupes d'experts ayant un caractère plus informel.

16. Le porte-parole du Groupe asiatique (Philippines) a déclaré que, vu la volonté des pays d'Asie de parvenir à un développement durable et l'importance du secteur primaire dans leur économie, en tant que source de devises et de revenus, l'examen du point 3 de l'ordre du jour présentait pour eux un intérêt particulier. Toute diminution des recettes d'exportation découlant de l'internalisation des coûts écologiques compromettrait gravement le bien-être et même la survie de millions de personnes dans ces pays. Bien que pleinement conscients de la nécessité de ménager l'environnement et les ressources, les pays en développement ne sauraient supporter seuls le coût de cette protection. Des études avaient montré que les consommateurs étaient prêts à payer plus cher les produits écologiques, et les coûts environnementaux pourraient être internalisés avec succès grâce à une coopération entre producteurs et consommateurs ainsi qu'entre les producteurs eux-mêmes. Les pays du tiers monde pourraient profiter des débouchés s'offrant pour leurs éco-produits et, partant, suivre une politique de développement durable, si les subventions faussant les prix étaient éliminées et si les coûts environnementaux étaient internalisés dans les produits moins écologiques.

A cet égard, il fallait approfondir la question au niveau sectoriel et intersectoriel, en tenant également compte des incidences socio-économiques de la politique écologique. L'internalisation de ces coûts pour les produits de base n'avait encore jamais été examinée par une instance internationale, et il fallait espérer que les débats de la CNUCED déboucheraient sur une coopération en faveur du développement durable de tous les pays, en particulier les pays en développement producteurs de produits de base.

17. A propos du point 4 de l'ordre du jour, pour la majorité des pays d'Asie commerce international voulait dire exportations de produits de base. Ces produits demeuraient également importants pour les pays qui avaient diversifié leur production et créé des industries manufacturières, car la valeur ajoutée locale des produits agricoles ou minéraux exportés était en général supérieure à celle des articles manufacturés, qui comprenaient habituellement une plus grande proportion d'éléments importés. Il fallait enrayer la baisse de la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits de base et encourager ces pays à diversifier leur économie pour parvenir à une croissance durable. A cet égard, le secrétariat avait établi un excellent rapport analytique sur les problèmes d'accès aux marchés. L'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture prévoyait des mesures pour lutter contre le soutien intérieur et les subventions à l'exportation, ce qui était une bonne chose, mais il avait également entraîné la transformation des obstacles non tarifaires en droits de douane élevés. En l'an 2001, par exemple, le sucre serait encore frappé d'un droit variant entre 80 et 150 % dans les principaux pays développés. Pour les produits agricoles qui n'étaient pas visés par cet accord, la progressivité des droits et les crêtes tarifaires resteraient importantes et nuiraient aux perspectives de diversification des pays en développement. Le commerce international des produits tropicaux n'avait pas été pleinement libéralisé, en dépit des engagements pris à Punta del Este. Parmi les autres problèmes d'accès qui n'étaient pas traités dans l'Accord sur l'agriculture, on pouvait citer les obstacles découlant notamment de pratiques commerciales restrictives du secteur privé, les difficultés rencontrées pour acquérir des techniques, ainsi que l'augmentation des taux de fret et des coûts de commercialisation en fonction du degré d'ouvrison.

18. La libéralisation des échanges n'était pas une panacée pour les pays en développement tributaires des produits de base, et il fallait redoubler d'efforts dans des domaines connexes comme la gestion et la rationalisation

de l'offre pour réduire les fluctuations excessives des prix, la recherche pour trouver de nouvelles utilisations finales, l'aide aux pays en développement pour leur permettre de participer effectivement à la révolution dans le domaine de la biotechnologie et des nouvelles matières, et l'amélioration des systèmes et pratiques de commercialisation. La question de l'accès aux marchés conservait une importance primordiale et devrait être suivie de près dans le cadre de la surveillance de l'exécution des Accords du Cycle d'Uruguay. A cet égard, le secrétariat de la CNUCED pourrait jouer un rôle de premier plan en aidant les pays en développement à formuler des propositions précises concernant l'amélioration de l'accès aux marchés et de la transparence pour les produits de base, en particulier les produits tropicaux et les produits provenant de ressources naturelles.

19. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a déclaré que le secteur primaire jouait un rôle essentiel dans l'économie des pays africains. La diversification, l'amélioration de l'accès aux marchés et une coopération plus efficace entre producteurs et consommateurs étaient les principaux objectifs stratégiques à atteindre pour résoudre les problèmes qui se posaient dans ce secteur. On avait besoin de ressources financières adéquates et d'une assistance technique pour améliorer l'infrastructure matérielle, les compétences de la main-d'oeuvre, les services d'appui à la commercialisation des exportations ainsi que les conditions d'investissement. Il importait que les pays donateurs soutiennent les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes.

20. Le Fonds commun pour les produits de base pouvait être d'un grand secours aux pays en développement producteurs, en particulier pour la diversification, grâce aux projets financés par son deuxième compte. Le représentant espérait que les principaux contributeurs autoriseraient l'utilisation du premier compte pour financer des activités dans le domaine des produits de base (développement des marchés, amélioration de l'infrastructure et des services d'appui, etc.). Ces ressources devraient être fournies aux PMA sous forme de dons, plutôt que sous forme de prêts, comme c'était déjà le cas pour le deuxième compte. Le Fonds commun devait être maintenu et renforcé, car il n'y avait pas d'autre mécanisme spécial de financement pour les produits de base. Les donateurs devraient également fournir des ressources pour la création d'un fonds de diversification en faveur de l'Afrique, conformément à la résolution 49/104 adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1994.

Les organisations multilatérales devraient aussi donner la priorité au financement de projets et programmes de diversification dans les PMA africains.

21. Il était indispensable de relancer la coopération entre producteurs. Producteurs et consommateurs avaient compris que la faiblesse des prix décourageait la production à long terme. Il était donc dans leur intérêt de soutenir des mesures visant à rationaliser l'offre et à garantir des prix rémunérateurs aux producteurs. De nouvelles biotechniques pourraient permettre d'accroître la production de denrées alimentaires et de produits de base et être très utiles aux petits agriculteurs des PMA. Toutefois, ces techniques étaient utilisées principalement dans les pays développés, où la production était déjà surabondante, et non dans les PMA, qui produisaient trop peu. En outre, la production in vitro de denrées alimentaires et de produits de base risquait d'évincer la plupart des producteurs traditionnels du marché. La révolution de la biotechnologie pourrait entraîner une restructuration géographique de la production agricole au détriment des pays en développement, et aggraver leur situation économique déjà précaire. La CNUCED devrait faire une étude approfondie sur les effets négatifs de cette révolution, et en particulier de la concurrence de nouveaux produits, sur la production primaire dans les pays en développement, et recommander un mécanisme de compensation. La communauté internationale devrait aussi fournir les ressources et l'assistance technique nécessaires pour permettre à ces pays d'acquérir des biotechniques à des conditions favorables. Enfin, la question des produits de base figurerait en bonne place dans les délibérations de la neuvième session de la Conférence, ce dont le représentant se félicitait.

22. Se référant aux points 3 et 4, le représentant de la Côte d'Ivoire a dit que trois considérations étaient particulièrement importantes. Premièrement, en dépit de l'élaboration et de l'exécution de politiques de diversification extrêmement onéreuses, l'économie de nombreux pays en développement restait tout à fait fragile en raison de la dépendance de ces pays à l'égard des recettes provenant de produits de base d'origine agricole ou minérale. Deuxièmement, les négociations au GATT, y compris celles du Cycle d'Uruguay, avaient conduit à la libéralisation du commerce des produits primaires, sans que cela englobe toutefois le commerce des produits transformés; il en avait résulté un renforcement du protectionnisme dans les pays développés à travers une progressivité des droits de douane qui compromettait fortement les efforts

de diversification entrepris par divers pays en développement. Troisièmement, les pays développés avaient réussi à accroître considérablement leur part du marché des produits de base dans le commerce mondial total, tandis que les pays en développement et les pays en transition accusaient un recul de leur part des exportations mondiales.

23. Même si la conclusion du rapport du secrétariat était que les résultats du Cycle d'Uruguay pouvaient avoir quelques incidences positives sur le commerce des produits de base, il fallait envisager avec la plus grande prudence la perspective de tels gains, qui reposait souvent plus sur des hypothèses et des probabilités que sur des éléments concrets. Une plus grande attention devrait être accordée aux problèmes relatifs aux produits de base et au fonctionnement du marché mondial de ces produits à l'occasion de la neuvième session de la Conférence qui se tiendrait en Afrique. L'actuel marché mondial se caractérisait par un échec presque total des accords internationaux de produit, un mauvais fonctionnement du Fonds commun pour les produits de base et une instabilité chronique des prix des produits de base. Le représentant a donc souscrit sans réserve à la déclaration à la presse faite par le Secrétaire général de la CNUCED, concernant en particulier les propos tenus sur l'importance cruciale des produits de base pour le continent africain.

24. La représentante de la Suisse a dit que l'une des principales tâches de la Commission permanente était d'apporter une contribution d'envergure à la préparation de la neuvième session de la Conférence. La documentation établie par le secrétariat pour la session serait fort utile aux travaux de la Commission. La délégation suisse constatait avec plaisir qu'une priorité élevée était accordée à une réduction de l'instabilité et des risques auxquels étaient confrontés les producteurs de produits de base, et elle souscrivait aux travaux futurs dans ce domaine. Elle reconnaissait également que la promotion de la diversification des produits de base était d'une importance fondamentale pour les pays en développement. Le problème pourrait toutefois davantage concerner la dépendance à l'égard des produits de base que les produits de base eux-mêmes, et une approche sectorielle pourrait s'avérer trop limitée. La CNUCED traitait un certain nombre d'éléments interdépendants et devrait donc être en mesure d'apporter une contribution valable. Concernant la gestion efficace des ressources naturelles, la délégation suisse n'était pas certaine que la CNUCED fût le cadre institutionnel approprié pour

le traitement de cette importante question, et elle souhaitait être mieux informée de ce qui était fait par d'autres organisations internationales compétentes.

25. Pour ce qui était du point 3 de l'ordre du jour, étant donné que la qualité de l'environnement était devenue une préoccupation politique majeure, il fallait trouver des solutions concrètes pour la réalisation d'un développement durable. Il pourrait être difficile pour des pays tributaires des produits de base d'internaliser les coûts environnementaux dans le secteur des produits de base. L'adoption de méthodes de production écologiques n'aurait pas nécessairement une incidence sur les prix. Quant à la question des meilleures modalités possibles d'internalisation des coûts environnementaux, des mesures pourraient être prises au niveau multilatéral, régional ou national, ou encore au niveau des producteurs, pour qu'il n'y ait pas de perte de compétitivité. Une solution pourrait être de négocier de nouveaux accords multilatéraux sur des normes environnementales spécifiques pour la production des produits de base. Au niveau national ou au niveau des producteurs, une diversification vers des produits écologiques pourrait être recherchée, étant donné la tendance, notamment dans les pays développés, des consommateurs à préférer des produits issus d'une production écologique, même plus chers.

26. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, la délégation suisse reconnaissait que le Cycle d'Uruguay représentait un important progrès dans la voie d'une amélioration de la situation des pays tributaires des produits de base, mais des efforts devraient être faits à l'avenir pour réduire le niveau élevé des droits de douane et la progressivité des droits qui faisaient obstacle au commerce des produits de base. La libéralisation du commerce n'offrait toutefois pas une solution à tous les problèmes rencontrés par les pays en développement tributaires des produits de base. Des mesures additionnelles étaient nécessaires pour que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, puissent tirer parti des nouvelles conditions. La Suisse proposait différentes formes d'assistance technique aux pays en développement dans ce contexte.

27. Le représentant du Japon a dit que les questions relatives aux produits de base avaient joué un rôle important dans l'économie des pays en développement, ainsi que dans les travaux de la CNUCED. La Commission devrait, à sa présente session, fournir des indications quant à son rôle futur

à la Conférence à sa neuvième session. A propos du point 3 de l'ordre du jour, il a souligné que chaque pays devrait s'efforcer de parvenir à un développement durable, et à cette fin il était de la plus grande importance d'instaurer un système de politiques commerciales et de politiques environnementales fonctionnant en synergie et de mettre en place des mécanismes efficaces pour l'internalisation des coûts environnementaux. Cette internalisation ne devrait toutefois pas induire de mesures protectionnistes. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, il était encore trop tôt pour évaluer les incidences de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Des organisations internationales telles que la CNUCED devraient fournir une assistance technique aux pays en développement sur différentes questions relatives à ces accords. A propos du point 6 de l'ordre du jour, le représentant s'est félicité des travaux entrepris par le secrétariat depuis la huitième session de la Conférence, s'agissant en particulier de la nouvelle approche relative à l'organisation de réunions de groupes d'experts en vue de préparer une documentation d'orientation pragmatique pour les sessions de la Commission des produits de base.

28. Le représentant du Bangladesh a dit qu'aucune approche globale des problèmes relatifs aux produits de base n'avait été trouvée et que les pays n'avaient guère été enclins à aborder ces problèmes dans une perspective d'ensemble à la CNUCED. Concernant les pressions exercées par certains pays pour réorienter les travaux de la CNUCED, il fallait tenir compte de ce que la CNUCED avait pu faire pour atténuer les problèmes concernant les produits de base. Il fallait prendre en considération un certain nombre d'objectifs pour renforcer l'utilité des travaux de la CNUCED dans le secteur des produits de base : i) réduction de l'instabilité des marchés de produits; ii) mobilisation de ressources pour la diversification; iii) élargissement de l'accès aux marchés pour les produits de base; iv) compensation adéquate des déficits de recettes d'exportation de produits de base; et v) analyse coûts-avantages de l'intégration des aspects environnementaux dans l'analyse des questions relatives aux produits de base.

29. Se référant au point 3 de l'ordre du jour, le représentant de la Chine a souligné l'intérêt pratique de l'internalisation des coûts environnementaux, en particulier pour les pays en développement. L'intensification du commerce, la hausse du niveau de vie et le développement économique devraient aller de pair avec une utilisation rationnelle des ressources naturelles et un plus

grand souci de l'environnement et du bien-être des générations futures. Il fallait rechercher une expansion équilibrée du commerce international et de l'investissement, qui tienne compte des préoccupations environnementales.

30. Trois questions devaient plus particulièrement retenir l'attention. Premièrement, il fallait d'urgence réaliser des études sur la faisabilité de l'internalisation des coûts environnementaux, ainsi que des projets pilotes inspirés de l'expérience acquise dans ce domaine. Le représentant a souligné combien il importait de déterminer les incidences des mesures d'internalisation sur des variables telles que la production, la croissance économique, l'emploi et l'élasticité de la demande de produits de base, tout en accordant toute l'attention voulue aux conditions spécifiquement nationales. Deuxièmement, une distinction devrait être établie entre les aspects de politique générale et les aspects techniques. Des problèmes tels que la mise en oeuvre de mesures d'internalisation qui n'aient pas d'incidences négatives sur les programmes de lutte contre la pauvreté devraient être étudiés dans un contexte de politique générale. Les aspects techniques devraient par contre être étudiés par des experts. Troisièmement, concernant la coopération internationale, les pays développés devançaient souvent les pays en développement dans de nombreux domaines se rapportant à l'environnement, et la production de produits de base avait tendance à être préjudiciable à l'environnement dans les pays en développement. Les pays développés devraient donc redoubler d'efforts pour faciliter le transfert de technologies et de ressources financières dans les pays en développement où la pauvreté était un problème majeur. En conclusion, le représentant a dit qu'il fallait vivement encourager les travaux du secrétariat sur ces questions.

31. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a dit que la ligne générale du rapport du secrétariat relatif au point 3 de l'ordre du jour s'apparentait aux idées examinées par le Comité de la FAO sur les problèmes relatifs aux produits de base, qui avait identifié les approches suivantes : 1) différenciation des produits par l'étiquetage; 2) constitution de groupes de producteurs qui appliqueraient simultanément une politique environnementale et transféreraient une partie des coûts sur les importateurs; et 3) subventions des gouvernements aux producteurs pour éviter une perte de compétitivité. Depuis la session de 1993 de ce comité, la FAO avait concentré ses efforts sur ces trois types de mesures. Le représentant a également attiré l'attention sur les travaux

d'un certain nombre de groupes intergouvernementaux de produits de la FAO, ainsi que sur le manuel de la FAO relatif à l'évaluation économique des incidences de la production sur l'environnement.

32. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, la FAO avait établi un document qui résumait son évaluation des incidences du Cycle d'Uruguay sur les principaux produits de base. D'après les estimations de la FAO, le commerce agricole mondial en prix constants devrait croître, entre 1987-1989 et l'an 2000, de près de 86 milliards de dollars E.-U., dont 25 milliards à mettre au compte du Cycle d'Uruguay. Pour les exportations des pays en développement, les chiffres correspondants étaient de près de 41 milliards de dollars E.-U. et de plus de 8 milliards de dollars, respectivement. Le représentant s'est ensuite étendu sur les incidences du Cycle d'Uruguay sur le commerce d'un certain nombre de produits de base et sur les pays en développement qui seraient le plus touchés.

33. Concernant les pays en développement importateurs de denrées alimentaires, les estimations de la FAO prévoyaient un alourdissement sensible de leurs factures d'importations alimentaires en raison à la fois d'une hausse des prix et d'une réduction du commerce à des conditions spéciales. L'assistance prévue au titre de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires serait d'une importance considérable, et la FAO continuait de soutenir une mise en oeuvre rapide de cette décision. Elle avait également l'intention d'élargir ses travaux sur le Cycle d'Uruguay, en incluant parmi les produits de base les fibres, le caoutchouc et certains produits de l'horticulture et autres produits mineurs, ainsi que ses travaux sur une modification de la progressivité des droits appliqués aux produits agricoles transformés.

34. Se référant au point 3 de l'ordre du jour, le représentant du Mexique, a dit que son pays souhaitait à la fois protéger l'environnement et vendre ses produits de base à un prix équitable. Le problème de l'internalisation des coûts environnementaux était un problème complexe, qui devait être abordé avec précaution afin d'éviter une hausse des prix des produits de base au détriment des producteurs, en particulier des pays en développement. Il a reconnu qu'une série de mesures devrait être prise avant toute décision concernant l'internalisation et que la coopération entre producteurs et entre producteurs

et consommateurs de produits spécifiques pouvait jouer un rôle important. La CNUCED était la meilleure institution possible pour l'étude approfondie des éventuelles incidences de l'internalisation des coûts environnementaux sur les prix des produits de base.

35. Pour ce qui était du point 4 de l'ordre du jour, les résultats du Cycle d'Uruguay constituaient un important progrès dans la voie de la libéralisation du commerce international, même si un certain nombre de produits agricoles intéressant les pays en développement n'étaient pas visés par les accords. Des mesures devraient être élaborées pour garantir la stabilité des prix de ces produits, et la CNUCED devrait poursuivre son examen des incidences du Cycle d'Uruguay sur les perspectives de développement.

36. Les travaux de la Commission avaient contribué à accroître la capacité des pays en développement d'analyser la situation des marchés internationaux de produit et devaient être poursuivis. Le représentant a exprimé son adhésion aux travaux futurs de la Commission, en particulier dans les trois domaines suivants : a) instabilité et risques rencontrés par les producteurs de produits de base; b) promotion de la diversification des produits de base; et c) gestion efficace des ressources naturelles.

37. Le représentant de Cuba a dit que les prix des produits de base étaient tombés à un niveau qui ne permettait pas aux pays en développement d'obtenir des recettes d'exportation suffisantes pour couvrir leurs besoins essentiels, et que la CNUCED était l'instance compétente pour la recherche de solutions adéquates concernant le secteur des produits de base. S'agissant de l'internalisation des coûts environnementaux, les pays en développement avaient besoin d'un soutien financier effectif. Bien que les Accords du Cycle d'Uruguay puissent avoir quelques incidences générales positives, le niveau du soutien intérieur, les subventions à l'exportation et la progressivité des droits qui persisteraient dans les pays développés même après la mise en oeuvre de ces accords n'auguraient rien de bon pour les pays en développement, qui continueraient de souffrir du protectionnisme et d'une diminution des ressources.

38. Le représentant s'est déclaré favorable à la poursuite des travaux de la CNUCED dans le secteur des produits de base. Dans ce contexte, il a cité en particulier les études analytiques sur l'expérience de différents pays, la fourniture d'une assistance technique et les programmes de gestion des risques exécutés par le secrétariat.

39. Le représentant du Panama a dit que l'internalisation des coûts externes dans les prix des produits de base avait fait naître des craintes dans les pays en développement quant aux risques de perte de compétitivité et de marchés. Même s'il était jugé essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable, le processus d'internalisation comportait de nombreux risques et de nombreuses variables qu'il était nécessaire de préciser. Le représentant a encouragé la CNUCED à travailler à l'élaboration d'une stratégie visant à accroître la coopération entre producteurs et consommateurs, à obtenir des compromis au niveau gouvernemental et à promouvoir la participation d'autres acteurs tels que les entreprises privées. La planète étant le bien commun de tous et la pollution étant mondiale, les consommateurs devaient reconnaître leur responsabilité et leur intérêt dans la sauvegarde de l'environnement et par conséquent payer le prix nécessaire, tandis qu'il incombait aux producteurs de veiller à l'intégrité de l'environnement dans le contexte de leur production, en tenant compte des impératifs d'efficacité économique.

40. Concernant le point 4, même si le Cycle d'Uruguay offrait divers avantages importants dans le secteur du commerce des produits de base, de fortes contraintes persisteraient à court terme, tandis qu'un certain nombre de produits de base n'étaient pas suffisamment pris en compte dans les Accords du Cycle d'Uruguay. Pour ce qui était des produits agricoles, il fallait tenir compte du fait que la libéralisation effective du commerce résultant du Cycle d'Uruguay pouvait être plus modeste qu'escomptée et que de nombreux pays en développement étaient importateurs nets de denrées alimentaires. En conclusion, le représentant a dit que l'élaboration de stratégies de diversification, l'identification de nouveaux débouchés commerciaux, ainsi que la coordination des politiques et la coopération figuraient parmi les questions importantes auxquelles la Commission devait consacrer une plus grande attention.
